

## L'ISF en Amérique

Par T.Piketty, Le Monde du 12 février 2019

Et si le coup de grâce pour Emmanuel Macron venait non pas des gilets jaunes, mais de la sénatrice du Massachussetts? Elizabeth Warren, professeur de droit à Harvard et candidate déclarée aux primaires démocrates de 2020, vient de rendre public ce qui sera sans doute l'un des points clés de la campagne à venir, à savoir la création pour la première fois aux Etats-Unis d'un véritable impôt fédéral sur la fortune. Soutenue par les meilleurs constitutionnalistes, la proposition Warren impose un taux de 2% aux fortunes comprises entre 50 millions de 1 milliard de dollars, et de 3% au-delà de 1 milliard.

Pour le comprendre, revenons en arrière. Entre 1880 et 1910, alors que la concentration des richesses industrielles et financières s'accélère aux Etats-Unis, et que le pays menace de devenir presque aussi inégalitaire que la vieille Europe, un puissant mouvement politique en faveur d'une meilleure répartition se développe. Il débouche sur la création d'un impôt fédéral sur le revenu en 1913 et sur les successions en 1916.

Entre 1930 et 1980, le taux appliqué aux plus hauts revenus fût en moyenne de 81% aux Etats-Unis, et celui appliqué aux plus hauts successions de 74%. De toute évidence, cela n'a pas détruit le capitalisme étatsunien, bien au contraire. Cela l'a rendu plus égalitaire et plus productif, à un moment où les Etats-Unis n'avaient pas oublié que c'est leur avance éducative et l'investissement dans la formation qui faisaient leur prospérité, et non la religion de la propriété et de l'inégalité.

Reagan puis Bush et Trump ont par la suite tenté de détruire cet héritage. Ils ont tourné le dos aux origines égalitaires du pays, en misant sur l'amnésie historique et en attisant les divisions identitaires. Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, il est clair que le bilan de cette politique est catastrophique. Entre 1980 et 2020, la croissance du revenu national par habitant a été divisée par deux par comparaison à la période 1930-1980.

La nouveauté est qu'il est maintenant question de créer un impôt progressif annuel sur la fortune, en plus des impôts sur le revenu et les successions. Il s'agit d'une innovation cruciale en termes de justice et d'efficacité. De multiples impôts exceptionnels sur la propriété

immobilière, professionnelle et financière ont été appliqués avec succès à la suite des guerres mondiales pour apurer les dettes publiques, en particulier au Japon, en Allemagne, en Italie, en France et dans de nombreux pays européens. Avec un impôt annuel sur le patrimoine, conçu pour s'appliquer sur une base permanente, les taux sont nécessairement plus limités. Ils doivent toutefois être assez élevés pour permettre une véritable mobilité de la fortune. De ce point de vue, l'impôt sur les successions arrive beaucoup trop tard: on ne va pas attendre que Bezos ou Zuckerberg atteignent 90 ans pour qu'ils commencent à payer des impôts. Avec le taux de 3% proposé par Warren, un patrimoine statique de 100 milliards retourne à la communauté en 30 ans. C'est un bon début, mais compte tenu de la progression moyenne observée sur les plus hauts patrimoines financiers, il faudrait sans doute viser plus haut (5%-10% ou plus).

Il est également crucial d'affecter la totalité des recettes à la réduction des inégalités. En particulier, la property tax étatsunienne comme la taxe foncière française pèsent aujourd'hui lourdement sur les plus modestes. Le problème est que ces deux impôts vénérables sur le patrimoine, qui taxent non seulement la possession de logements mais également les biens professionnels, n'ont jamais été véritablement repensés depuis le 18<sup>e</sup> siècle. Il est temps qu'ils deviennent des impôts progressifs sur le patrimoine net, avec à la clé de fortes réductions sur les ménages endettés qui cherchent à accéder à la propriété.

